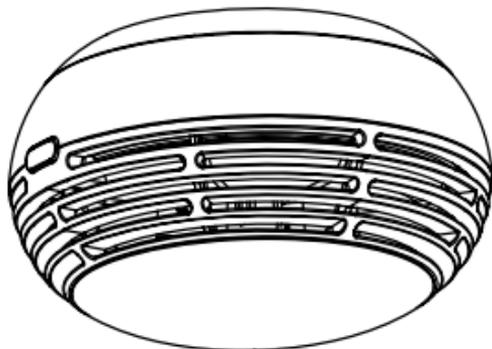


**Détecteur Avertisseur  
Autonome de Fumée  
377 001**



0333-CPR-292050-4

N° DoP: 0333-CPR-292050-4

EN14604 : 2005 + AC : 2008 - Dispositif d'alarme fumée

Montage mural ou plafonnier

**⚠ Consignes de sécurité**

L'installation des systèmes de détection doit être réalisée par des entreprises spécialisées et dûment qualifiées. Une installation et une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie.

Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit. Tous les produits Ura doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.

Utiliser exclusivement les accessoires de la marque Ura.

Le DAAF réf. 377 001 est un dispositif d'alarme de fumée conçu pour les habitations individuelles, il détecte les fumées provenant d'un début d'incendie et vous avertit par un puissant signal d'alarme sonore.

Nous vous invitons à lire attentivement les pages suivantes pour l'installation et la mise en service du DAAF réf. 377 001.

Attention, le DAAF réf. 377 001 ne détecte pas la chaleur, les gaz ou les flammes.

### Caractéristiques générales

- > Alimentation : pile lithium Duracell Ultra123\* non remplaçable
  - > Autonomie : 10 ans
  - > Détection de fumée : optique
  - > Puissance acoustique : > 85dB à 3 m
  - > Surveillance de pile : signal sonore et lumineux en cas de défaut
  - > Fréquence du test de la pile : automatique environ toutes les 50 sec.
  - > Fixation : kit vis et chevilles pour matériaux pleins fourni.
  - > Protection contre les fausses alarmes :
    - algorithme géré par micro-contrôleur
    - grille de protection contre les insectes
  - > Vérification fonctionnelle : bouton test
- \* Le transport en avion des piles lithium destinées à un usage personnel est réglementé en catégorie UN3090.

Se renseigner sur le site <http://safetravel.dot.gov>.

### Certification

0333-CPR-292050-4  
 N° DoP: 0333-CPR-292050-4  
 EN14604:2005 + AC 2008

Organisation certificateur :  
 AFNOR Certification  
 11, rue Francis de Préssensé  
 F-93571  
 La Plaine St-Denis Cedex  
 Tél : +33(0)1 41 62 80 00  
 Fax : +33(0)1 49 17 90 00  
 Email :  
[certication@afnor.org](mailto:certication@afnor.org)  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Aide à l'utilisation .....                    | 8  |
| Conseils d'implantation .....                 | 3  |
| Mode de pose : plafond ou mural .....         | 4  |
| Implantation dans la cuisine .....            | 5  |
| Installation et mise en service d'un daaf ... | 5  |
| Dispositif de neutralisation d'alarme .....   | 7  |
| Report de défaut pile .....                   | 8  |
| Mise hors service du .....                    | 8  |
| Test .....                                    | 9  |
| Entretien .....                               | 9  |
| Que faire en cas d'incendie .....             | 9  |
| Certifications .....                          | 10 |
| Contact .....                                 | 11 |
| Conditions de garantie .....                  | 11 |
| Recyclage .....                               | 11 |

## Caractéristiques techniques

Dimensions : H 61 mm x Diamètre 110 mm

- Poids : 162 g
- Température de fonctionnement : 0 à 55°C
- Environnement intérieur
- ABS blanc

## Conseils d'implantation

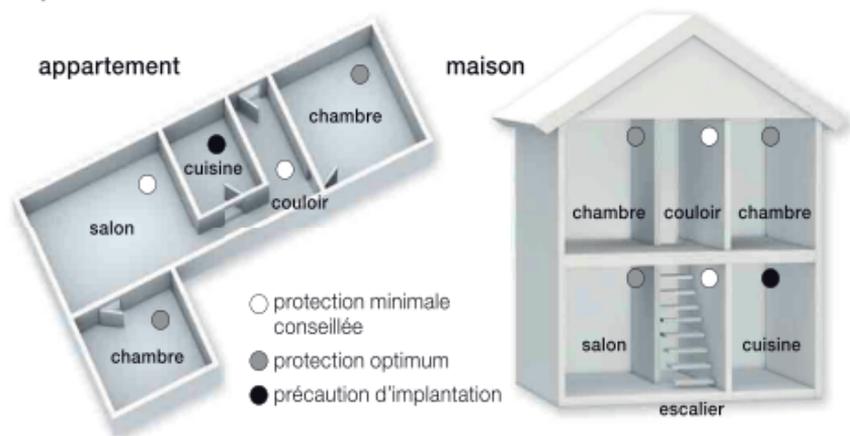
### Installation minimale

Un détecteur par étage, de préférence dans les couloir et les cages d'escaliers. Nota : Privilégiez les zones d'accès aux chambres car les risques d'intoxication par les fumées sont plus importants pendant les phases de sommeil.

### Installation recommandée

Un détecteur par pièce. Pour les pièces où les fausses alarmes peuvent être fréquentes (ex. : cuisine, garages, ...) , vérifiez les précautions d'installation. Evitez d'installer des DAAF dans la salle de bain.

### Exemples



Pour l'implantation dans la cuisine et le garage, reportez-vous au chapitre Précautions d'installation.

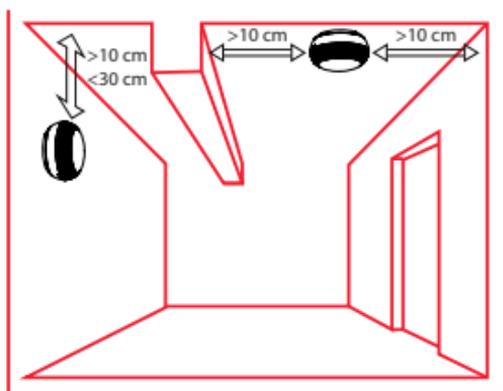
## Mode de pose : plafond ou mural

### Exemple de positionnement

Respectez les distances indiquées ci-dessous.

### Couloir de grande longueur

Dans les couloirs d'une longueur supérieure à 10 mètres, implantez au moins 2 DAAF réf. 377 001



Répartissez les détecteurs le plus régulièrement possible ne privilégiant les zones à proximité des chambres et des escaliers.

### Précautions d'implantation

Certains phénomènes peuvent nuire au bon fonctionnement du DAAF :

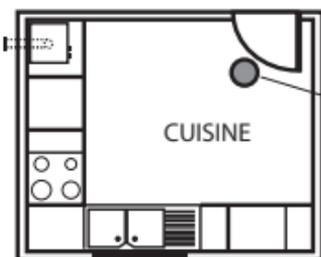
- > Condensations dans les buanderies.
- > Appareils générant des fumées (plaque de cuisson, four, échappement de véhicule,...).
- > Assurez-vous que la pièce contenant ces appareils est bien ventilée.
- > Dilution des fumées par des sources de ventilation (climatisation, chauffage, fenêtre, autres).
- > Poussières dans les combles, greniers, ateliers, autres.
- > Température ambiante anormalement basse (<0°) ou élevée (>55°C).
- > Vapeur d'eau dans les salles de bain. L'implantation d'un DAAF y est à proscrire en raison du risque de fausses alarmes.
- > Gaz d'échappement des véhicules (dans les garages) : risque de fausse alarme.

## Implantation dans la cuisine

Dans une cuisine, l'installation d'un DAAF n'est pas conseillé en raison du risque important de fausses alarmes et d'un encrassement rapide de détecteur. En dessous de 9 m<sup>2</sup> l'implantation d'un DAAF dans la cuisine est à proscrire.

Respectez une distance minimale de 2 mètres (pour une surface de 9 m<sup>2</sup> minimum) de tout appareil émettant de la fumée ou de la vapeur. Afin d'éviter les alarmes intempestives, utilisez le dispositif de neutralisation à chaque fois que vous utilisez un appareil émettant de la fumée ou de la vapeur.

Exemple d'implantation dans la cuisine :



emplacement  
recommandé

Positionnez le détecteur dans la zone la plus éloignée de toute source de fumée ou de vapeur.

## Installation et mise en service d'un DAAF

Outillage nécessaire et pré-requis

Perceuse, mèche 4 mm, chevilles et vis fournies.

Avoir pris connaissance des informations fournies dans le présent document.

Instructions de pose

Attention: pour la fixation sur des matériaux creux, nous vous conseillons d'utiliser des chevilles à expansion adaptées à votre support.

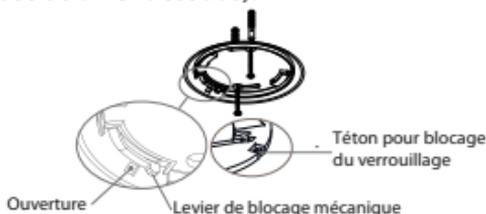
- 1 - Placez l'embase au plafond.
- 2 - Orientez le bouton Test pour qu'il reste visible et accessible.
- 3 - Repérez les deux trous à réaliser pour la pose des chevilles.
- 4 - Percez puis positionner les chevilles dans les trous.
- 5 - Fixez l'embase à l'aide des deux vis.

## Dispositif Antivol

Le dispositif du verrouillage antivol intégré évite que le détecteur ne soit volé (dans un logement collectif par ex.)

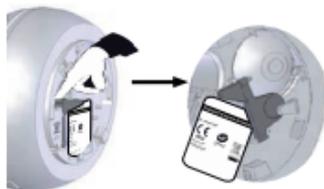
Après avoir cassé les deux tétons (voir localisation ci-dessous), le détecteur peut-être verrouillé et bloqué.

En cas de besoin, vous pouvez simplement à l'aide d'un petit tournevis actionner le levier de blocage mécanique à travers l'ouverture dans l'embase (voir l'illustration ci-dessous).



## Mise en place du détecteur

- 1 - Otez la languette en la tirant vers soi, 20s après, le DAAF est opérationnel (voir ci-dessous à gauche)
- 2 - Rangez la languette dans l'emplacement prévu à cet effet (voir ci-dessous à droite)



En fin de vie du détecteur, vous pouvez déconnecter la pile à l'aide de la languette pour stopper le signal sonore de défaut et éviter tout risque électrique lors de son recyclage (voir paragraphe Mise hors service du DAAF)

## Mise en place du détecteur

- 1 - Présentez le détecteur sur son embase.
- 2 - Faites une rotation dans le sens horaire jusqu'au verrouillage.  
si le bouton test n'est pas orienté vers l'entrée de la pièce, vous pouvez le déverrouiller (sens anti-horaire) pour faire un demi-tour au détecteur.
- 3 - Appuyez sur le bouton Test pour vérifier son fonctionnement.

## Dispositif de neutralisation d'alarme

Le DAAF réf. 377 001 est équipé d'une fonction permettant de neutraliser le signal d'alarme :

- lorsque l'origine des fumées a été identifié.
- avant une présence possible de fumées en préventif.

Exemple : la fumée provenant d'un grille pain, d'une friteuse, d'une cigarette. La neutralisation est désactivée automatiquement après 10 min.

Le DAAF revient alors dans son mode de fonctionnement normal. Cela vous permet de ventiler la pièce sans entendre le signal sonore d'alarme.

| Neutralisation de l'alarme en présence de fumée   | Neutralisation de l'alarme avant la présence de fumée   |
|---|---|
| <br>1 - Présence de fumée :<br>- 1 flash rouge / 1 sec<br>- signal sonore d'alarme | <br>1- Avant la présence de fumée :<br>- DAAF à l'état de veille<br>- 1 flash rouge / 50 sec   |
| <br>2 - Appuyez sur le bouton Test, le signal d'alarme s'arrête.                   | <br>2 - Maintenez appuyez sur le bouton Test pendant 2 secondes. Après le signal sonore de test, 3 bips courts confirment la neutralisation. |

3 - La neutralisation s'active 10 minutes :

- 1 flash rouge / 7 sec (si présence de fumée : 1 flash rouge / 2 sec)

Le DAAF est neutralisé pendant 10 mn.

Remise en fonctionnement d'un DAAF qui se trouve en mode neutralisation  
Il est possible d'annuler la neutralisation avant les 10 minutes.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1 - DAAF neutralisé:<br>1 flash rouge / 7 sec<br>en présence de<br>fumée. | 2 - Appuyer sur le bouton<br>Test, 2 bips courts<br>annulent la<br>neutralisation. | 3 - Retour à l'état de<br>veille du DAAF :<br>1 flash rouge env.<br>toutes les 50 sec. |
|---|--|--|

# Report de défaut pile

## Fonctionnement

En cas d'anomalie de la pile, le DAAF émet un bip environ toutes les 50 sec. Ce signal peut être reporté provisoirement.

## Report du défaut pile

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1 - Défaut pile signalé:<br>1 bip long + 1 flash<br>rouge toutes les 50<br>sec environ. | 2 - Appuyer sur le<br>bouton Test, 3 bips<br>courts confirment le<br>report du défaut pile<br>pour environ 12 heures. | 3 - 12 heures plus tard :<br>1 bip long + 1 flash<br>rouge toutes les 50 sec<br>environ. Défaut pile<br>signalé de nouveau. |
|---|---|---|

## Mise hors service du DAAF

- 1 - Prenez la languette de son logement.
  - 2 - Insérez la languette entre l'extrémité de la pile et la partie métallique.
  - 3 - Appuyez sur le bouton Test pour vérifier la mise hors tension.
- Pour la mise au rebut, remettre vos produits dans un point de collecte de retraitement.

## Aide à l'utilisation

### Identification sonore des événements

| Signalisation sonore     | Interprétation de l'événement                                |
|--------------------------|--|
| 5 bips courts rapides    | Mise sous tension  |
| 1 bip court / 1 sec      | Niveau de fumée détectée proche du niveau d'alarme           |
| 2 bips courts successifs | Acquittement d'événement (sortie du mode neutralisation)     |
| 3 bips courts successifs | Acquittement d'événement (activation du mode neutralisation) |

### Identification lumineuse des événements

| Signalisation visuelle | Interprétation de l'événement                                   |
|------------------------|---|
| 1 flash rouge / 1 sec  | Passage en alarme   |
| 1 flash rouge / 7 sec  | Activation du dispositif de neutralisation sans fumée           |
| 1 flash rouge / 2 sec  | Activation du dispositif de neutralisation en présence de fumée |
| 1 flash rouge / 50 sec | DAAF en fonctionnement normal                                   |

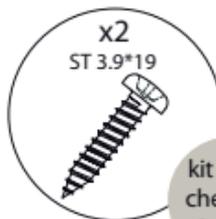
### Identification sonore et lumineuse des événements

1 flash rouge + 1 bip long / 50 sec : défaut pile (source principale d'alimentation, voir instruction ci-dessus)

# Installer le détecteur de Fumée

Instruction de pose :

Outillage nécessaire



kit vis et chevilles fourni

Pour la fixation sur des matériaux creux, il est conseillé d'utiliser des chevilles à expansion adaptées à votre support.

1 - Placez l'embase au plafond



2 - Orientez le bouton Test pour qu'il reste visible

3 - Repérez les deux trous à réaliser pour la pose des chevilles

4 - Percez puis positionner les chevilles dans les trous

5 - Fixez l'embase à l'aide des 2 vis



6 - Présentez le détecteur sur son embase



7 - Faites une rotation dans le sens horaire jusqu'au verrouillage



# Certification

## Marquage CE

Le marquage CE apposé sur ce produit atteste sa conformité au règlement européen (UE) n° 305/2011 relatif aux produits de construction qui lui est applicable, en particulier sa conformité aux spécifications harmonisées de la norme NF EN 14604 : 2005 + AC : 2008

## Marque NF

La marque NF appliquée au DAAF est l'assurance d'une sécurité et d'une qualité constante contrôlées par des spécialistes. Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (système de management de la qualité du titulaire, contrôle des fabrications, audit et essais de surveillance, ...) elle apporte au consommateur toutes les garanties de conformité des produits certifiés. La marque NF-DAAF atteste la conformité du produit au référentiel de certification NF292; elle est délivrée et surveillée par AFNOR certification, 11 rue Francis de Pressenté - 93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex

## Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF

|   |                       |     |
|---|-----------------------|-----|
| Type de montage                                     | Mural uniquement      | NON |
|   | Plafonnier uniquement | NON |
|   | Mural ou plafonnier   | OUI |
| Source principale d'alimentation                    | Interne au dispositif |     |
| Autonomie   | 10 ans                |     |
| Dispositif interconnectable                         | NON                   |     |
| Prévu pour l'installation dans un camping-car       | OUI                   |     |
| Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes | NON                   |     |
| Liaison radio (vers centrale d'alarme)              | NON                   |     |
| Indicateur d'alarme individuelle                    | OUI                   |     |
| Dispositif de neutralisation d'alarme               | OUI                   |     |
| Option accessibilité                                | NON                   |     |

## Test

### Bouton Test

Nous vous recommandons de tester le fonctionnement de votre DAAF une fois par semaine. Appuyez brièvement sur le bouton Test (moins de 2 sec).



Le bouton Test clignote en rouge et émet un signal sonore.

Profitez de ce test pour familiariser les plus jeunes à ce signal sonore en leur expliquant la conduite à tenir si un incendie se déclare dans votre habitation (voir paragraphe Que faire en cas d'incendie ?). Pensez à effectuer ce test après une absence prolongée.

### Aérosol de test pour DAAF

#### Test facultatif

1 à 2 fois par an, il est possible de vérifier le fonctionnement de DAAF avec un aérosol de test.



## Entretien



A: Dépoussiérez les ailettes à l'aide d'un aspirateur ou un chiffon antistatique.

B : Nettoyez l'ensemble du détecteur à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon légèrement humide. Il est impératif de garder le détecteur dans un environnement propre (sans accumulation de poussière, de toile d'araignée,..) afin que la fumée puisse parvenir à l'intérieur du détecteur.

Le détecteur ne doit pas être peint.

## Que faire en cas d'incendie ?

Dès la détection d'un incendie, gardez votre calme. Evacuez les lieux le plus rapidement possible sinon réfugiez-vous dans un endroit sans fumée et allongez-vous sur le sol pour pouvoir respirer.

APPELEZ les secours en composant le 18 ou le 112.



5, rue Jean Nicot - 93691 Pantin Cedex

Service Relations Pro : Tél. : 0810 00 89 89 - Fax : 0810 110 110

E-mail : accessible sur [www.ura.fr](http://www.ura.fr)

## CONSERVER CETTE NOTICE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DE CE PRODUIT

### Recyclage



Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques.



Ce symbole, apposé sur le produit, son l'emballage ou sa notice, indique que Ura contribue au financement de tout le système de collecte sélective et le recyclage. Adhésion à un éco organisme : Récyclum



Ce symbole, apposé sur le produit, son l'emballage ou sa notice, indique que ce produit est conforme à la directive européenne ROHS 2011/65/EU <<restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électroniques>>.